

Répertoire toxicologique (<http://www.csst.qc.ca/prevention/>)

Sodium

Numéro CAS ([/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#Numéro CAS](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#Numéro%20CAS)) : 7440-23-5

Identification

Description

Numéro UN ([/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#Numéro UN](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#Numéro%20UN)) : UN1428

Formule moléculaire brute ([/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#Formule moléculaire brute](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#Formule%20moléculaire%20brute)) : NA

Principaux synonymes

Noms français :

Sodium

SODIUM METAL

Noms anglais :

Sodium

Utilisation et sources d'émission

Agent réducteur, fabrication de produits organiques

Hygiène et sécurité

Apparence

Mise à jour : 1986-03-14

Solide métallique, argent, inodore

Propriétés physiques 1

Mise à jour : 2004-01-12

État physique :	Solide
Masse moléculaire :	22,99
Densité :	0,97 g/ml à 20 °C
Solubilité dans l'eau :	Sans objet Autre(s) valeur(s) : Il réagit violemment avec l'eau formant le gaz hydrogène et de l'hydroxyde de sodium.
Point de fusion :	97,82 °C
Point d'ébullition :	881,4 °C

Inflammabilité et explosibilité

Mise à jour : 1994-05-15

Inflammabilité

Ce produit est inflammable dans les conditions suivantes:

Peut s'enflammer s'il est chauffé fortement ou au contact de l'eau.

Données sur les risques d'incendie

Mise à jour : 1994-05-15

T ° d'auto-ignition : 115 °C

Techniques et moyens d'extinction

Mise à jour : 1994-05-15

Moyens d'extinction

Informations supplémentaires: Poudre de soude, graphite, chlorure de sodium sec. Ne pas utiliser d'eau ni de dioxyde de carbone.

Techniques spéciales

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs adéquats. Produits de combustion: monoxyde et peroxyde de sodium, hydroxyde de sodium, carbonate de sodium.

Prévention

Réactivité

Mise à jour : 2004-01-12

Stabilité

Ce produit est instable dans les conditions suivantes: Au contact de l'air ou si chauffé à 115 degrés Celsius, il peut s'enflammer spontanément.

Incompatibilité

Ce produit est incompatible avec ces substances: Au contact d'eau ou d'humidité, il réagit violemment pour former de l'hydrogène (gaz inflammable et/ou explosible) et de l'hydroxyde de sodium (une substance corrosive). Il réagit violemment avec les agents oxydants, les acides, l'oxygène, le dioxyde de carbone et les halogènes.

Produits de décomposition

Information non disponible

Manipulation 2

Mise à jour : 2015-04-13

L'onglet Réglementation informe des particularités réglementaires de ce produit dangereux. La manipulation doit être conforme aux dispositions de la [LSST \(/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#LSST\)](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#LSST) et de ses règlements, tel que le [RSST \(/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#RSST\)](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#RSST) (notamment la section X), le [RSSM \(/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#RSSM\)](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#RSSM) et le [CSTC \(/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#CSTC\)](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#CSTC).

[Pour en savoir plus. \(/prevention/reptox/Pages/manipulation.aspx\)](/prevention/reptox/Pages/manipulation.aspx)

Porter une visière et, en cas de ventilation insuffisante, un appareil respiratoire approprié. Éviter tout contact avec la peau. Ne jamais déverser d'eau dans ce produit.

Entreposage 2

Mise à jour : 2015-04-13

L'onglet Réglementation informe des particularités réglementaires de ce produit dangereux. L'entreposage doit être conforme aux dispositions de la [LSST \(/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#LSST\)](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#LSST) et de ses règlements, tel que le [RSST \(/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#RSST\)](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#RSST) (notamment la section X), le [RSSM \(/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#RSSM\)](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#RSSM) et le [CSTC \(/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#CSTC\)](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#CSTC). Selon la situation, le chapitre Bâtiment du Code de sécurité et le [CNPI \(/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#CNPI\)](/prevention/reptox/section-glossaire/glossaire/Pages/glossaire.aspx#CNPI) peuvent également s'appliquer. *Pour en savoir plus. (/prevention/reptox/Pages/entreposage.aspx)*

Recouvrir d'huile ou de paraffine. Conserver dans un récipient hermétique placé dans un endroit frais et sec. Conserver à l'écart de toute source de chaleur.

Fuites

Mise à jour : 1986-03-14

Verser lentement du butanol sec jusqu'à réaction complète. Y ajouter un excès d'eau. Neutraliser avec de l'acide chlorhydrique 6M. Jeter à l'égout avec beaucoup d'eau.

Déchets

Mise à jour : 1986-03-14

Consulter le bureau régional du ministère de l'environnement.

Propriétés toxicologiques

Effets aigus

Mise à jour : 1986-03-14

Brûlures très sévères: peau (surtout si la peau est humide), yeux; attention, ce produit est extrêmement corrosif pour tous les tissus de l'organisme (destruction complète de la peau et des membranes muqueuses).

Effets chroniques

Mise à jour : 1986-03-14

Dermatite chronique.

Premiers secours

Premiers secours

Mise à jour : 1986-03-14

Retirer rapidement les vêtements contaminés. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

En cas d'ingestion, faire boire une grande quantité d'eau. Ne pas faire vomir la personne et appeler un médecin. Éviter d'autres expositions.

Rincer abondamment les yeux avec de l'eau et consulter un médecin.

Réglementation

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
(/prevention/reptox/simdut/)

Classification selon le SIMDUT 2015 - Note au lecteur (/prevention/reptox/Pages/avis-lecteur-classification-simdut-2015.aspx)

Mise à jour : 2016-08-05

Matières, qui au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables - Catégorie 1 1 3

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1 4

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1 4

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique (irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 - Irritation des voies respiratoires

Dangers physiques non classifiés ailleurs (point d'exclamation) - Catégorie 1 1 5



Danger

Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément (H260)

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux (H314)

Peut irriter les voies respiratoires (H335)

Réagit au contact de l'eau de manière violente ou explosive à température ambiante

[Divulgateion des ingrédients \(/prevention/reptox/simdut-2015/Pages/seuil-divulgateion.aspx\)](/prevention/reptox/simdut-2015/Pages/seuil-divulgateion.aspx)

Commentaires : Il n'y a aucune donnée disponible pour le sodium concernant son pouvoir d'irritation ou de corrosion. Cependant, il forme au contact de l'eau une substance corrosive: l'hydroxyde de sodium.

Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (TMD) 3

Mise à jour : 2004-11-30

Classification



Numéro UN : UN1428

Classe 4.3 Matières hydroréactives (Groupe d'emballage I)

Références

- ▲1. National Fire Protection Association, *Fire protection guide to hazardous materials*. 14th ed. Quincy, Mass. : NFPA. (2010). [RR-334001 (http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/in/fr/search.xhtml?sf=*&query=lc=RR-334001)]
- ▲1. National Fire Protection Association, *Fire protection guide to hazardous materials*. 14th ed. Quincy, Mass. : NFPA. (2010). [RR-334001 (http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/in/fr/search.xhtml?sf=*&query=lc=RR-334001)]
- ▲2. *Règlement sur la santé et la sécurité du travail [S-2.1, r. 13]*. Québec : Éditeur officiel du Québec. [RJ-510071 (http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/in/fr/search.xhtml?sf=*&query=lc=RJ-510071)] <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/S-2.1,%20r.%2013> (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/S-2.1,%20r.%2013>)
- ▲3. Canada. Ministère des transports, *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses*. Ottawa : Éditions du gouvernement du Canada. (2014). [RJ-410222 (http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/in/fr/search.xhtml?sf=*&query=lc=RJ-410222)] <http://www.tc.gc.ca/fra/tmd/clair-menu-497.htm> (<http://www.tc.gc.ca/fra/tmd/clair-menu-497.htm>) <http://www.tc.gc.ca/tmd/menu.htm> (<http://www.tc.gc.ca/tmd/menu.htm>)
- ▲4. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, *CHEMINFO*, Hamilton, Ont. : Canadian Centre for Occupational Health and Safety <http://ccinfoweb.ccohs.ca/cheminfo/search.html> (<http://ccinfoweb.ccohs.ca/cheminfo/search.html>)
- ▲5. Jacobs, G. et Martens, M., «Evaluation of the test method for skin irritation as prescribed by OECD and EEC.» *Journal of Toxicology : Cutaneous and Ocular Toxicology*. Vol. 6, no. 3, p. 215-225. (1987). [AP-021649 (http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/in/fr/search.xhtml?sf=*&query=lc=AP-021649)]

La cote entre [] provient de la banque [Information SST \(http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/\)](http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/) du Centre de documentation de la CNESST.